



RÈGLES SPÉCIALES DES REMBOURSEMENTS

4^E CONGRÈS — VIRTUEL
31 mai au 2 juin 2021

NOS MEMBRES
AU CŒUR
DE NOS ACTIONS

RÈGLES SPÉCIALES DE REMBOURSEMENTS AU 4^e CONGRÈS DE LA FIM-CSN



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

**31 mai au 2 juin 2021
VIRTUEL**

REMBOURSEMENT

Aucune dépense, ni de kilométrage ne seront remboursés étant donné que ce sera une rencontre virtuelle. La FIM remboursera 100 % du salaire réellement perdu des délégué-es officiels.

Le participant devra poster les documents suivants à FIM Montréal – Comptabilité, 1601, avenue De Lorimier, Montréal, Québec H2K 4M5 ou bien les envoyer par courriel à l'adresse fim.comptabilite@csn.qc.ca :

- le talon de paie et une preuve pour avantages sociaux (pour ceux qui en réclament);
 - une preuve de libération;
 - le formulaire de remboursement des dépenses (salaire) (courriel de confirmation d'inscription).
-
-